

Bloc-Notes veveysan

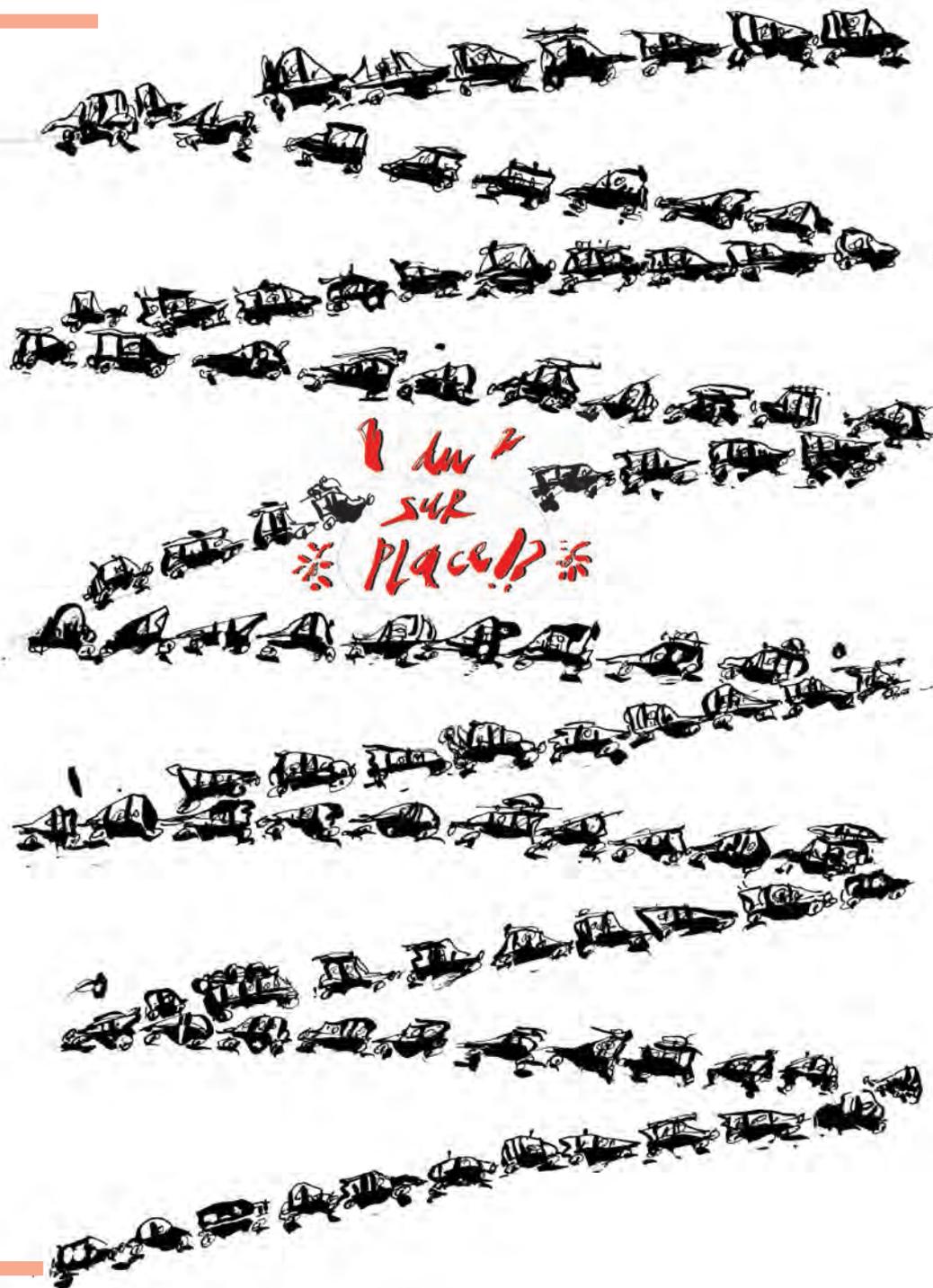
P.P. N° 160

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
42^e année
Tirage: 10'500 exemplaires



1er mai 2009
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

<http://ps-veveysan.ch>



Edito

- En mai, fais ce qu'il te plaît ?

page 2

Actualité veveysanne

- Projet du Parking sous-terrain «enterré»
- L'impact d'une procédure de vote

page 3

Actualité locale

- La mobilité – douce réalité ou rêve inaccessible
- Bilan socialiste à mi-législature

pages 4-5

Actualité locale

- Le déchet, un débat qui devient passionnant
- Rencontre du mégot et du crachat

page 6

Elections fédérales

- Contre le «passport biométrique»
- Médecines complémentaires et phytomédicaments

page 7

1er mai

- La vente d'hier et d'aujourd'hui

page 8

E d i t o

En mai, fais ce qu'il te plaît ?

Alexandra MELCHIOR
Présidente du PS Veveysan



1er mai, date symbolique s'il en est en terme de solidarité ! Il est évident que le monde du travail ne saurait se passer de revendications sociales – plus que jamais impératives au début de ce siècle. Mais un autre monde, le nôtre, mériterait aussi un jour «fériel» pour marquer d'une pierre verte la nouvelle révolution en marche: la fin des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Là, comme au siècle passé, un élan collectif ET solidaire s'impose.

Le déni de réalité n'est plus de mise face à la disparition inéluctable des énergies fossiles. Nos déplacements quotidiens, en particulier ceux liés à l'activité professionnelle, ne peuvent plus être soumis au confort personnel et égoïste de chacun. S'il n'y pas de solutions

toutes faites, il est des prises de conscience qui sont indispensables quant à l'environnement. Toutes et tous, individus, entreprises, collectivités devons nous mobiliser: bien des projets sont déjà en cours, notamment dans notre commune; alors, accélérons la manœuvre !

L'offre en transports publics (TP) mérite d'être améliorée. Les collectivités publiques doivent continuer à tout mettre en œuvre pour inciter le transfert modal: densification des réseaux de TP et maintien de tarifs abordables. L'Etat doit subventionner massivement l'accès aux nouvelles technologies et toutes les mesures améliorant l'efficacité énergétique (chauffages à bois, Minergie, panneaux solaires, etc.). Des réductions fiscales permettent de favoriser ce type de démarches; toute solution est bonne à prendre si elle contribue à améliorer le bilan énergétique global. Mais notre ville n'est pas en reste: elle accorde des encouragements financiers lors de l'achat de vélos électriques et, surtout, elle vient d'élaborer un Plan directeur communal des énergies.

Les entreprises doivent, quant à elles, favoriser la mobilité douce et chercher à s'implanter à proximité de réseaux de TP. Elles peuvent également prendre des mesures incitatives: prendre en charge des frais d'utilisation des TP, rendre leur parking payant, abolir la voiture d'entreprise si elle n'est pas nécessaire, etc.

Quant à nous, citoyens, nous devons absolument nous interroger sur le rôle que nous avons à jouer dans la perspective de la préservation et de l'amélioration de l'écologie planétaire. Sauf cas exceptionnel, il n'est pas nécessaire, dans nos contrées, de se balader en AUDI «Monster» 700, même pour se rendre à son lieu de travail ! Une voiture plus modeste et moins gourmande en carburant ferait très bien l'affaire des accros du transport individuel... et l'on peut d'ailleurs y prendre un passager: c'est le covoiturage !

Dès maintenant, nous devons tous changer nos comportements et nous ne pouvons plus ignorer nos responsabilités envers les générations futures, solidarité oblige !

A.M.

L'AVIVO EN FÊTE

Repas de l'AVIVO le 25 janvier 2009

Chers amis, nous avons passé quelques heures heureuses, et votre Comité en est ravi.

L'AVIVO peut vous offrir diverses animations, courses, aides aux démarches administratives à caractère social, feuilles d'impôt, etc.

Notre association est neutre, elle

n'est rattachée à aucun parti politique. Son but est également de défendre les droits acquis tout en cherchant à en obtenir d'autres.

Actuellement, on vous enlève certains acquis sociaux que vous avez obtenus non sans problème. Sachez que vous êtes une force, utilisez-la en allant

voter pour ceux qui vous défendent.

Les personnes désirant rejoindre ce joyeux et efficace groupe qu'est l'AVIVO peuvent se renseigner auprès du soussigné.

Roger Niquille
membre du Comité
021 921 82 12



Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan

> Votations fédérales du 17 mai 2009

- **Référendum à propos des Documents d'identité biométriques obligatoires**
Une démarche précipitée et risquée, menaçant la protection des données
- **Arrêté fédéral «Pour la prise en compte des médecines complémentaires»**
Une ouverture en faveur de solutions pragmatiques mais avec un cadre légal sécurisé

NON

OUI

Actualité veveysanne

» D'un projet aujourd'hui «enterré», celui du Parking sous-terrain de la Place du Marché, vers un véritable concept de mobilité pour la Ville de Vevey

Vincent MATTHYS

Président Groupe
Secr. gén. ASCOR



Entre le «tout auto» et le «zéro voiture», le projet de parking souterrain de 280 places «sous» la Place du Marché (+ 60 places en surface), que le Conseil communal a refusé le 22 janvier dernier mais que le PSVe soutenait, avait l'avantage de proposer un compromis, somme tout acceptable, pour toutes les parties concernées, du piéton veveysan au commerçant de la Vieille Ville, de l'habitant d'une commune voisine au riverain de la Place du Marché qui voit défiler quotidiennement un flot de voitures avec son lot de nuisances.

Ce parking souterrain, c'était aussi la possibilité de disposer, 365 jours sur 365, 24 heures sur 24 et au centre-ville, d'un nombre de places «garanti», ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, du fait des manifestations et autres marchés organisés sur cette Place.

La séance extraordinaire du Conseil communal a abouti au maintien d'un statu quo qui ne correspond pas aux souhaits de la population veveysanne. En effet, les

conclusions de l'étude Albatros portant sur l'aménagement de la Place du Marché montraient que les résultats de l'enquête faite auprès des habitants de Vevey et des visiteurs allaient dans le sens d'une réduction du trafic au centre et d'une promotion de la mobilité douce, dans le sens d'une place partiellement libre de voitures, laissant ainsi plus d'espace à la convivialité des habitants et à de petits équipements (*Analyse des résultats des questionnaires «Habitants et Visiteurs» – Annexe de l'étude Albatros – Vevey – Document n°1 – mars 2008*).

Forts de ce constat, les Verts, Alternative, Vevey-Libre et le PSVe ont déposé, le 26 février dernier, un postulat demandant à la Municipalité de faire connaître les moyens qu'elle souhaite mettre en œuvre pour alléger la circulation automobile au centre-ville, sachant qu'elle y réfléchit; en d'autres termes, de présenter des lignes directrices en matière de mobilité en ville de Vevey.

Comme indiqué dans ce postulat et conformément au vœu exprimé par une majorité des habitants de Vevey et des visiteurs qui ont répondu au questionnaire de l'étude Albatros, une des mesures principales consiste à réduire sensiblement le nombre de places de stationnement à la Place du Marché, moyennant la mise en place coordonnée des mesures compensatoires suivantes:

- la mise à disposition de places de stationnement de substitution en périphérie du centre-ville (dont un parking derrière la gare, par exemple), en proposant des parkings provisoires dans l'attente de structures définitives lorsque un emplacement vacant s'y prête;
- le développement des transports en commun, avec un réseau densifié, des fréquences renforcées et l'adhésion à la communauté tarifaire Mobilis;
- la mise en place de mesures facilitant l'usage de la ville sans voiture, y compris du point de vue commercial (zones piétonnes, modération de la circulation...).

Ce postulat a été accepté par le Conseil communal et transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

A noter que la Municipalité élabore actuellement un plan de mobilité, avec l'aide de ses services. Attendu pour la fin 2009 / début 2010, il permettra de disposer à la fois d'un diagnostic et de propositions visant à améliorer l'organisation et la gestion des déplacements au sein de notre ville.

Si le PSVe se réjouit d'en prendre connaissance, il émet néanmoins un vœu: la réalisation d'un plan de mobilité à l'échelle de la région et ce, dans un avenir qui se veut proche !

V. M.

» L'impact d'une procédure de vote

Le débat du 22 janvier sur le parking de la Place du Marché a été complètement perturbé par la procédure de vote choisie. Alors que le préavis était conçu, par la Municipalité, comme devant être voté point par point, ce qui devait permettre de connaître l'avis du Conseil sur les différentes composantes du projet (nombre de place, parking souterrain ou de surface, financement, etc.), une majorité du Conseil s'est opposée à la proposition socialiste de voter ainsi. C'était pourtant le mode de faire qui avait permis à la commission, à qui on prédisait un blocage complet, de trouver une solution de compromis (pas de

parking souterrain mais diminution à 340 places).

La majorité du Conseil s'est vite mordue les doigts d'avoir opté pour la version «globale» proposée par le Président. En imposant de considérer chaque amendement comme un vote global, il a introduit de nombreux blocages et beaucoup d'énerverment. Le plus grave est surtout que cela n'a pas permis de construire, pièce par pièce, une solution de compromis comme l'avait fait la commission.

Le plus grave est cependant la mauvaise interprétation faite du règlement concernant le vote global. Ce système veut

que, comme dans l'«America's Cup», on cherche à définir le meilleur challenger pour l'opposer au défendeur. Dans ce cas, le *defender* est le préavis de la Municipalité, et le *challenger* la proposition alternative qui doit lui être opposée.

L'objectif doit être d'avoir le meilleur *challenger* possible. Cela signifie qu'on oppose le premier projet amendé au deuxième, puis le vainqueur au troisième, puis le vainqueur au quatrième, et ainsi de suite. Dans l'«America's Cup», c'est ce qu'on appelle le «Round Robin». Et ensuite, on passe au vrai duel entre le vainqueur de tous les *challengers* et le *defender*.

Actualité locale

Avec une telle procédure de vote, on est sûr d'avoir donc un vrai *challenger*, sur lequel se sont reportés les votes des « perdants » qui préfèrent une solution moyennement bonne plutôt que pas de solution du tout. Dans la mesure où le Conseil avait voté l'entrée en matière, cela signifiait donc qu'il acceptait que la discussion devait déboucher sur une solution, bonne ou mauvaise, qui serait ensuite certainement soumise au peuple par referendum automatique.

Malheureusement, le Président a procédé au vote en prenant individuellement chaque solution amendée et en faisant voter pour ou contre. Il est évident que, comme il y avait en gros six solutions différentes défendues chacune par une fraction du Conseil, aucune de ces variantes n'a recueilli plus d'une trentaine de voix (le PS a été le groupe le plus cohérent avec son programme électoral). Après avoir ainsi éliminé toutes les solutions alternatives, on s'est retrouvé dans la

même situation pour le préavis municipal, qui n'a lui aussi recueilli qu'un peu plus de 30 voix, essentiellement celles des socialistes.

Voilà comment on fait échouer un projet qui contenait pourtant toutes les variables devant permettre de confectionner une solution idéale de compromis...

Laurent Ballif

La mobilité – douce réalité ou rêve inaccessible ?



Lionel GIRARDIN
Municipal Sécurité /
Affaires sociales et familiales

Il y a quelques années à peine lorsque, au détour d'une conversation sérieuse ou non, le concept de développement durable était évoqué, il n'était pas rare, voire habituel, de constater au mieux une incompréhension de la part des interlocuteurs, au pire un dédain brutal. Alors, lorsque la discussion s'orientait vers les réalités du développement durable, on entendait souvent crier au fou, et ce principalement lorsqu'il était question de la voiture, des transports et donc de la mobilité. Aujourd'hui, le ton a changé, les discours aussi, mais en est-il de même dans la réalité, dans les actes de tous les jours. ?

Dans les faits, la mobilité est la faculté de se déplacer au sein d'un espace. Ainsi, il s'agit bien de déterminer la manière dont nous nous déplaçons en fonction de nos divers centres d'intérêts, qu'ils soient professionnels, sociaux, familiaux ou de loisirs, dans notre environnement constitué par les différents lieux d'attraction de nos activités. La vision des trente dernières années fut de mettre l'individu au centre de toutes les préoccupations et de le projeter au sein d'une mobilité accrue mais uniquement dans une approche individuelle. Il est nécessaire aujourd'hui de considérer que cette manière de concevoir les déplacements ne répond plus de manière satisfaisante aux économies d'énergies nécessaires à leur durabilité, ni aux critères de protection de l'environnement permettant de laisser aux

générations futures un espoir de qualité de vie tout au moins égal à celui que nous connaissons.

C'est pourquoi nous cherchons aujourd'hui à redéfinir nos modes de déplacements de manière importante. Il ne s'agit en effet pas de contraindre les uns et les autres à modifier leurs comportements pour des raisons idéologiques, mais bien pour des raisons évidentes de pérennité de notre environnement. Pour atteindre les buts fixés dans cet objectif (diminution du trafic routier, économies d'énergie, utilisation accrue des transports en commun, etc.), il est nécessaire de comprendre que les mesures prises ont pour buts d'inciter un transfert du transport individuel vers le transport en commun.

Cette modification de la mobilité est possible en considérant, ou plus clairement en déterminant objectivement et clairement qui a le « droit » d'utiliser son moyen de transport individuel entre son lieu de domicile, pris largement, et le centre d'intérêt – commerces, travail, loisirs – visé. Cette détermination permet dès lors d'évaluer pleinement les besoins en transports publics permettant d'atteindre ce centre d'intérêts – ici, Vevey – et les besoins en aménagements routiers et en places de stationnement. Evidemment qu'il s'agit là de changer ses habitudes individualistes, d'accepter le sentiment de perte de confort et de liberté accrue. Les pouvoirs publics peuvent et mettent aujourd'hui tout en œuvre pour permettre la création d'une offre en transports publics et en aménagement de l'espace public permettant une transition efficace vers de nouveaux modes de transports. Par ailleurs les conditions sont aussi mises en place afin de garantir aux activités économiques et commerciales une transition intégrant ces modifications. Cela leur per-

mettra de proposer à leur clientèle une valeur ajoutée qu'elle ne trouverait dans les centres commerciaux des grandes zones industrielles.

En conclusion, la mobilité, qu'on peut appeler douce, est l'enjeu majeur de ces prochaines années. Elle doit devenir la préoccupation de chacun et assurer de maintenir la qualité de la vie dans les centres urbains, mais aussi permettre l'amélioration de l'offre économique et commerciale de ces mêmes centres. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que chaque acteur fasse preuve d'ouverture et accepte de se mouvoir avec les autres acteurs vers une nouvelle manière de concevoir les déplacements dans notre environnement.

L. G.

Bloc-Notes
BLOC-Notes
veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:

Alexandra Melchior

Rédacteur:

Laurent Ballif

Réalisation graphique:

Madeleine Morvan

Impression:

Rapide Offset Service,
Ecublens

Paraît 3-4 x par année

Ont participé à ce numéro:

Lionel Girardin,
Marcel Martin,
Vincent Matthys,
Alexandra Melchior,
Yvan Schneider,

Abonnement: 15 francs

**Abonnement de soutien:
ce que vous pouvez.**

CCP: 18 - 6390 -3

Actualité locale

Bilan socialiste à mi-législature



Laurent BALLIF
Syndic de Vevey

Les socialistes veveysans désirent être jugés sur leurs actes. Notre programme électoral 2006/2011, sur lequel nous avons fondé notre campagne de 2006, est pour nous un document important. Tant les municipaux socialistes que les membres du parti au Conseil et dans leur activité publique s'y réfèrent en permanence. A mi-législature, voici la manière dont nous avons rempli notre contrat moral avec la population veveysanne.

Le cadre de notre actions comportait trois points, pour lesquels le bilan est d'ores et déjà tout à fait positif.

» **Confiance:** après un «round d'observation» de 6 mois, la méfiance qui caractérisait la précédente législature s'est estompée. La Municipalité informe le Conseil de ses démarches et projets, le Conseil contrôle sans a priori la gestion de la commune et accueille le plus souvent les préavis avec satisfaction.

» **Population:** les socialistes ont voulu associer les habitants aux grands projets. Le Château de l'Aile a été traité en votation populaire selon notre programme de législature, une consultation générale a été faite concernant la Place du Marché, des concours sont ouverts pour tous les projets de la ville.

» **Finances:** la diminution de la dette s'est poursuivie, prioritaire pour nous par rapport à la baisse des impôts. Les socialistes se sont fermement opposés aux tentatives de baisse voulues par la droite du Conseil, et nous avons réussi à construire une majorité dans ce sens. Nous avons atteint notre objectif: une dette à moins de

100 millions sans diminuer les investissements ni les prestations à la population.

En reprenant notre programme point par point, le bilan est le suivant (les objectifs sont considérés comme atteints soit par la politique de la Municipalité à majorité socialiste, soit par les actions des membres de la section au Conseil ou dans la rue).

Espaces publics et transports

» Circulation et stationnement.

Atteint: macarons pour le stationnement, zones 30 km/h, aménagement de la Place de la Gare et diminution du transit.

Echec: parking souterrain à la Place du Marché mais nous nous engageons pour d'autres solutions de diminution des places de parc. **A faire:** piétonnisation de la Vieille Ville, réaffectation des espaces au nord de la gare, plan de mobilité.

» **Domaine public.** **Atteint:** convivialité et activités à la Place du Marché, maintien des espaces verts, en particulier le Jardin du Rivage ainsi que la parcelle Creux de Plan (Port Eiffel).

» Tissu commercial et quartiers:

Atteint: maintien du commerce de proximité, soutien aux associations de quartier, développements ciblés de Gilamont et Guisan, enquête sur le commerce du centre ville, enquête sur le tourisme.

» Liaison entre quartiers et équipements:

Atteint: Les Moulins de la Veveysse sont conçus comme une occasion de lien sous les voies du train; garderie en cours de création aux Moulins, UAPE à Crédeiles, rénovation des terrains de Copet; soutien à la Jouerie. **En cours:** maison de quartier à Guisan, centre de jour pour requérants d'asile.

» Développement durable:

Atteint: renforcement de l'Agenda 21 en personnel et moyens, réduction de la consommation d'énergie, électricité verte grâce à une lutte serrée au Conseil, plan de mobilité du personnel communal, standard minergie+ pour les bâtiments communaux. **A faire:** étendre les espaces verts et prairies sèches, installer des capteurs permanents.

Prestations sociales

» Logement et subventionnement:

Atteint: contrôle de la fixation des loyers, surveillance des rénovations, introduction de l'Aide individuelle au logement, soutien aux familles. **A faire:** acquérir des bâtiments pour maintenir des logements à loyer modéré, acquérir des terrains pour les mettre à disposition de coopératives.

» Petite enfance:

Atteint: augmentation des places d'accueil, intégration du réseau UAPE et mamans de jour. **A faire:** congé parental, accueil des enfants malades.

Culture et éducation

» Activités éducatives:

Atteint: maintien du sport scolaire, aide à la Villa St-Martin, rénovation des collèges, augmentation des places d'apprentissage, accueil para-scolaire. **A faire:** harmonisation des horaires, création d'une structure pour les 10-13 ans.

» Pôle culturel derrière la gare:

Atteint: soutien à la Guinguette, rachat d'un immeuble pour des activités culturelles, artisanales et sportives (motion Racine), cautionnement d'associations, aide aux artisans aux Bosquets. **A faire:** PPA des Bosquets maintenant les activités culturelles.

» Sport:

Atteint: soutien aux clubs sportifs, développement des installations de proximité (Copet, patinoire, plage), soutien au Fonds sportif, création de manifestations de sport spectacle (ICG, beach-volley). **A faire:** rénovation des Galeries pour le sport.

Société et région

» Régionalisation de la police:

Atteint: création de Police Riviera, création des répondants de quartier. **A faire:** intégration régionale des pompiers et de la protection civile.

L. B.

Actualité locale

» **Le déchet, un débat qui devient passionnant**

Marcel MARTIN
Municipal

Lors d'une récente séance du Grand Conseil, la prise en considération d'un postulat concernant l'introduction de la taxe au sac a été refusée par le plénum. Par le moyen de la taxe au sac, on entend faire diminuer le volume et le tonnage de déchets incinérables par un meilleur tri à la source.

La loi fédérale en la matière parle de pollueur-payeur mais ne précise pas qui est le pollueur. Est-ce celui qui utilise ou celui qui fabrique le produit qui deviendra déchet ? **A mon avis, la question reste ouverte, donc qui faut-il taxer ?**

RAPPEL: La ville de Vevey produit environ 10.000 tonnes de déchets par année (2007).

Nous estimons que 80% de la population participe au tri des déchets à la source, ce qui est bien, **MERCI**. 10 à 15 % le fait occasionnellement, et peut-être que 5% des habitants

n'ont pas encore compris la nécessité d'une telle opération. Dommage, parce qu'en mettant n'importe quoi n'importe où, on annule le bon geste de la majorité des usagers.

Ainsi, grâce à votre participation, 40% du tonnage est dirigé vers les diverses filières de recyclage. Nous souhaitons vivement que ce tonnage puisse augmenter et atteindre les **60%**, chiffre inscrit dans le plan cantonal de gestion des déchets.

En ce concerne les incinérables, ils sont traités à l'usine de la SATOM à Monthey. Cette entreprise entièrement en mains publiques incinère annuellement (2007) environ 200.000 tonnes de déchets provenant de son périmètre (94 communes affiliées) ainsi que de l'étranger.

La production de chaleur des deux fours transforme de l'eau en vapeur, cette vapeur mise en pression, actionne une turbine couplée à un alternateur. Production d'électricité en 2007: 130'000'000 de kw/h. Un projet de chauffage à distance, avec mise en valeur de la vapeur résiduelle, est en cours d'étude.

Les installations de la SATOM sont équipées de récupérateurs de métaux. A partir de cet été, une installation complémentaire, consistant à

extraire à sec le solde des métaux contenus dans les scories, sera mise en activité.

A mon avis une bonne gestion des déchets doit prendre en compte le bilan énergétique global d'un produit: fabrication, collecte, transport, valorisation et élimination.

Avant d'imaginer introduire une taxe, il est indispensable de prendre en considération une vision plus futuriste qui consiste à:

1. Faire diminuer la fabrication et la production de ce qui deviendra déchet. Pour les fabricants: considérer la durée de vie de telle ou telle matière liée à sa dégradation totale par rapport à son temps d'utilisation effectif.

2. Orienter les déchets dans les filières les plus favorables, que ce soit en recyclage ou en revalorisation énergétique. Notre calendrier déchets 2009, qui a été distribué à tous ménages, contient les informations utiles et nécessaires à ce sujet.

3. Prendre conscience que le parcours du déchet ne s'arrête pas là où on l'a déposé !

M. M.

Rencontre du mégot et du crachat...

- Salut crachat, quel bon vent t'amène ?

- Un geste automatique! La société étant constituée d'une minorité d'acteurs qui n'ont pas encore découvert les beautés de la nature, je ne suis pas surpris d'être largué sur ce trottoir.

- Comment se fait-il que tu n'aies pas continué ton chemin, par exemple, collé sous une chaussure ?

- Les semelles ne sont plus si accueillantes, alors j'attends ! et toi, mégot, tu as une fois de plus raté l'entrée du cendrier ?

- C'est vrai, je finis mal. Pourtant, les débuts étaient prometteurs, serré dans une boîte en carton, puis, le ciel, les étoiles, la belle musique, les petits plats, l'ambiance, le luxe. Comme mes frères me précédant, j'ai eu la joie d'être enlacé par des doigts ornés de toute une quincaillerie appelée bijoux, puis, filtre à particules, on m'a suspendu amoureuxment entre des lèvres sensuelles ; le parfait bonheur, quoi ! J'ai même vu un match à la TV. On y voyait les joueurs cracher par terre.

- Un terrain glissant améliore-t-il la qualité du jeu ?

- A la sortie, mission terminée, on m'a simplement largué comme toi sur ce trottoir. Je ne comprends pas ce geste, surtout que la tête qui était en prolongement des doigts parlait de développement durable! Alors, tu vois, nous nous retrouvons momentanément les deux dans ce mégotland, en attendant d'être éliminés. Si tel n'est pas le cas, nous continuerons notre chemin, toi diffusant tes microbes, et moi, mégot dans le lac polluant mes trois mètres cubes d'eau !

Elections fédérales du 17 mai

» **Contre le «passeport biométrique»**

Le Conseil de l'Union européenne a, le 13 décembre 2004, adopté un règlement sur les éléments biométriques pour passeports et documents de voyage, complété des spécifications techniques pour les éléments biométriques. Cela s'inscrit dans ce qu'on appelle l'Espace Schengen.

Il est précisé ce que doivent contenir les puces des passeports: une image du visage, deux relevés d'empreintes digitales et les données alphanumériques de la zone lisible par une machine (nom, numéro de passeport, nationalité, date de naissance, sexe), ainsi que les données nécessaires au codage et à la sécurisation de la puce.

Mais, avec son arrêté, le Conseil fédéral va plus loin que ces exigences.

1. Les données biométriques ne seront pas simplement codées dans la puce, mais également stockées dans le fichier central de l'Office fédéral de la police. Cela revient à fichier tous les détenteurs de passeports comme s'ils étaient des criminels.
2. La proposition de maintenir la possibilité pour les citoyens de

demander une carte d'identité sans puce électronique, qui là encore ne déroge pas à l'acquis de Schengen, a d'abord été acceptée par le Conseil national. Suite à la réaction négative du DFJP, les deux Conseils sont ensuite revenus sur cette possibilité et ont donc refusé d'ancrer dans la loi le libre choix en la matière. Cela montre que l'un des objectifs est bien la constitution de ce fichier central.

Vu la complexité et le coût de la technologie nécessaire au recueil de ces données, les communes ne pourront plus établir le moindre document d'identité. De plus, le Conseil fédéral n'a jamais pu donner de garanties claires ni prendre d'engagements quant aux organismes qui auront accès aux données des puces. De nombreuses entreprises privées (sécurité, transport, aviation) pourraient ainsi avoir accès aux données contenues dans les puces des passeports suisses.

C'est par opposition à ces excès sécuritaires que le référendum a été lancé contre le projet d'introduction des passeports biométriques. L'histoire a montré, notamment en Suisse,

les dérives possibles du stockage de données personnelles sur les citoyens.

La Coordination romande contre les passeports biométriques, consciente des risques encore importants entraînés par les technologies utilisées pour le stockage des données, n'accepte la généralisation des passeports qu'au sens des critères définis par l'UE.

Parce que nous considérons

- **que les citoyens suisses doivent pouvoir choisir d'avoir une carte d'identité sans puce**
- **que les communes sont compétentes pour délivrer de tels documents pour l'intérieur du pays**
- **que les organismes ayant accès aux données sont mal définis**
- **que les données biométriques ne doivent pas être stockées dans un fichier centralisé**

nous voterons **NON** à cet arrêté fédéral.

» **Médecines complémentaires et phytomédicaments**

Les exigences concernant l'autorisation simplifiée des médicaments complémentaires et des phytomédicaments font l'objet de discussions dans le cadre de la deuxième étape de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques. L'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» et l'initiative parlementaire «Médicaments de la médecine complémentaire. Réglementer concrètement la procédure d'autorisation simplifiée dans la loi sur les produits thérapeutiques» demandent toutes deux un remaniement total de la loi.

L'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» a été

déposée en septembre 2004. Elle demandait une prise en compte intégrale de la médecine complémentaire par la Confédération et les cantons. Si le Conseil fédéral et le Conseil national ont rejeté l'initiative, le Conseil des Etats, lui, est allé dans le sens de ses auteurs en proposant un contre-projet direct.

Celui-ci ne demande toutefois plus une prise en compte intégrale de la médecine complémentaire. Lors de la discussion sur le contre-projet du Conseil des Etats, la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-CN) a décidé de faire de la motion «Reconnaissance

de la médecine complémentaire» la motion de la commission et un contre-projet indirect au projet de l'initiative.

Finalement, l'initiative d'origine a été retirée et nous votons uniquement sur le contre-projet du Parlement fédéral.

Compte tenu du fait que les critères de respect de la politique de santé, de détention de diplômes pour les thérapeutes et d'économie sont garantis par le texte légal, le Parti socialiste vous recommande le **OUI** à ce projet.

1er Mai 2009 - UNIA

La vente d'hier et d'aujourd'hui

Depuis quelques années, nous assistons à une dégradation impressionnante des conditions de travail dans la vente (Extension des horaires de travail du samedi, augmentations du nombre de nocturnes de fin d'années, travail du dimanche, travail sur appel, etc.).

Il y a 20 ans, la vente, était un métier que nous exerçons avec plaisir et motivation, la vendeuse avait le temps de faire son travail, le client était accueilli et conseillé de manière professionnelle.

Il y avait une grande majorité des vendeuses qui bénéficiait d'un taux d'occupation de 100% à salaire fixe.

Seule une minorité était employée comme auxiliaire. La durée du temps de travail, l'horaire de travail était toujours le même.

Un salaire fixe était payé à la fin du mois.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé.

L'accueil, les conseils et le service à la clientèle sont des plus sommaires et des plus approximatifs.

Les vendeuses sont stressées, le travail est devenu démotivant. Elles n'ont même plus le temps d'apporter leur aide aux autres collègues. (Chacun pour soi).

Il y a de moins en moins de postes à 100%, donc moins de certitude financière à la fin du mois.

Les emplois auxiliaires ont, eux, par contre, fait un saut prodigieux. La durée du travail correspond uniquement au besoin des entreprises.

C'est un horaire et un salaire variables.

Comment sommes nous arrivé à une telle situation aujourd'hui ?

Certes, il y a la crise, le chômage et la stagnation des affaires, voire même un recul. Les patrons veulent nous faire croire qu'ils ne peuvent plus employer autant de monde, car la conjoncture est dure.

Mais cela n'explique pas tout. Les patrons veulent gagner plus avec moins.

Depuis plusieurs années les petits commerçants ont diminué et les grandes surfaces ont augmenté. Les nouvelles techniques ont transformé la façon de travailler.

Tout est pensé pour diminuer le personnel.

Tout est prévu pour flexibiliser le temps de travail.

Toutes les économies sont faites sur le dos des travailleurs.

Une raison majeure explique aussi la précarité des vendeuses. Le secteur de la vente est un désert syndical.

Le syndicat UNIA œuvre pour faire reverdir ce désert.

La peur de perdre son emploi règne parmi les vendeuses, certains employeurs interdisent même à leur personnel de se syndiquer. Pourtant, le droit à l'information est un droit constitutionnel.

Le syndicat veut un travail convenable pour tous et toutes.

Rejoignez-nous

Dominique Fovanna
Secrétaire syndicale

N'HÉSITEZ PLUS !

Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom / prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Tél. : _____

E-mail : _____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1

Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30

E-mail: egavin@ps-veveysan.ch

IMPRIMERIE

ROS

Rapide Offset Service SA

Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS

Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11

e-mail: bbircher@worldcom.ch

*votre
imprimeur*